

## E2 : NE SORTEZ PAS DE LA PLATEFORME DE PEMP EN HAUTEUR !



**Les plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) sont spécialement conçues pour élever les personnes à une position leur permettant de travailler en hauteur en toute sécurité depuis la plateforme.**

Les PEMP ne sont pas conçues pour transférer des personnes d'un niveau à un autre ou pour permettre aux personnes de sortir de la plateforme élévatrice en position élevée. Les personnes ne doivent entrer ou sortir de la plateforme de travail qu'aux points d'accès au niveau du sol ou sur le châssis de la PEMP.

Il existe des cas exceptionnels où des PEMP peuvent être utilisées pour accéder à ou depuis une zone de travail en hauteur. La sortie de la plateforme doit être strictement contrôlée, et autorisée uniquement :

- Si, après une évaluation solide des risques, il peut être clairement démontré qu'il s'agit du moyen le plus sûr et le plus efficace d'accéder à un emplacement particulier
- S'il fait partie d'un plan officiel de secours d'urgence
- En situation d'urgence
- Lorsqu'une évaluation rigoureuse et robuste des évaluations des risques spécifiques au site effectuée par l'utilisateur\* a identifié des circonstances limitées qui justifient la sortie d'une plateforme de travail en hauteur, une évaluation de la tâche doit examiner en détail comment les mesures de protection contre les chutes doivent être maintenues pendant la durée de la tâche.

Une évaluation des risques spécifiques au site doit être entreprise par une personne compétente pour s'assurer que tous les dangers et risques associés ont été pris en compte et que les mesures de contrôle pertinentes ont été mises en œuvre. Envisager la nécessité de :

- Maintenir les méthodes de prévention des chutes à tout moment pendant le transfert
- Garder un opérateur/occupant dans la plateforme PEMP élevée à tout moment
- Minimiser les charges dynamiques exercées sur la plateforme
- Empêcher tout mouvement inattendu ou involontaire de la plateforme
- Utiliser les points de sortie désignés de la PEMP et ne pas permettre la sortie ou l'accès à la plateforme en grim pant sur les garde-corps
- supervision par un organisme responsable afin de s'assurer que la méthode de travail sécurisée définie est respectée par l'ensemble du personnel impliqué.
- Sauvetage possible de toute structure associée

*\* L'utilisateur est toute personne ou organisation ayant la responsabilité de la planification, de la gestion et de l'utilisation de la PEMP pour une tâche spécifique, et chargée de veiller à ce que la PEMP soit maintenue en bon état de fonctionnement et de sécurité. L'utilisateur n'est pas nécessairement l'opérateur.*



# NE SORTEZ PAS DE LA PLATEFORME ÉLÉVATRICE EN HAUTEUR !



**RESTEZ TOUJOURS SUR LA PLATEFORME AVEC  
LES DEUX PIEDS SUR LE PLANCHER !**



Pour plus d'informations et pour télécharger des  
affiches gratuites, visitez : [www.ipaf.org/andyaccess](http://www.ipaf.org/andyaccess)

